



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Référence à rappeler :
P3/2021/A/1551/MGI

Paris, le 02 FEV. 2021

Monsieur le Premier Secrétaire général,

La nouvelle organisation du ministère de la Culture et la création du bureau de la photographie au sein de la nouvelle délégation des arts visuels suscitent de nombreuses réactions des professionnels de la photographie qui interprètent cette évolution administrative comme un désengagement du ministère.

Je tiens à réaffirmer l'engagement du ministère en faveur des photographes et de la photographie et la poursuite d'une politique volontariste envers ce secteur des arts visuels.

La création de la délégation à la photographie en 2018 reflétait la volonté du ministère de répondre à la demande formulée par les professionnels de créer un point d'accès unifié et clairement identifié au sein du ministère de la Culture. Après trois ans d'existence, dans le cadre d'une réorganisation générale du ministère et de la direction générale de la création artistique (DGCA), il était important de pérenniser son existence au sein de la nouvelle délégation aux arts visuels à laquelle la photographie est naturellement rattachée, comme elle l'était dans l'ancienne délégation aux arts plastiques avant 2010. Cette réforme touchant l'ensemble du ministère a pu aboutir à la toute fin de l'année 2020 comme je m'y étais engagée, après plusieurs mois de concertation interne.

La volonté de conduire une politique en faveur de la photographie est tout d'abord confirmée par l'inscription dans l'arrêté d'organisation de la DGCA des missions du bureau : coordination, valorisation, enrichissement des collections publiques. Ces missions sont identiques à l'arrêté précédent. Le bureau comprend toujours trois personnes avec une cheffe de bureau, une chargée de mission en charge de la création et un chargé de mission en charge du patrimoine. Les deux chargés de mission ont d'ailleurs été renouvelés fin 2020. L'équipe comprend également une apprentie.

L'action exemplaire conduite depuis trois ans par Madame Marion Hislen et son équipe est non seulement confortée, mais elle trouve une résonance nouvelle grâce à une meilleure intégration au sein de la délégation aux arts visuels qui favorisera un échange salutaire sur des préoccupations communes entre les disciplines, avec les institutions ou les dispositifs des autres domaines des arts visuels auxquels la photographie n'est pas étrangère. La délégation aux arts visuels est garante de la continuité de l'action et de l'engagement en direction de la photographie à laquelle elle apporte des ressources administratives et juridiques.

Le budget consacré à la photographie, qui est comme auparavant, inscrit principalement au sein de l'action « arts plastiques » du programme Création, a augmenté de 57 % depuis 2018. Il est encore conforté en 2021. La politique de conventionnement pluriannuel des associations et des réseaux, des lieux et des festivals consacrés à la photographie s'intensifie.

.../...

Plusieurs missions sont en cours ou vont être lancées pour identifier les outils de régulation à mettre en place pour garantir un meilleur partage de la valeur : mission sur les métadonnées confiée à Monsieur Tristan Azzi et mission sur le financement de la photographie confiée à Madame Laurence Franceschini qui débutera début avril 2021.

Par ailleurs, les travaux engagés depuis trois ans se poursuivent avec le Parlement de la photographie qui donnera lieu à des journées professionnelles en mai, la troisième édition des acquisitions des collections publiques, la poursuite du programme de résidences Capsule, de celui d'éducation artistique et culturelle porté par le réseau Diagonal « Entre les images », le lancement de la nouvelle version du portail Arago, toutes les actions en faveur des femmes photographes, une nouvelle commande photographique nationale...

Enfin, je précise que la direction générale de la création artistique est maintenant dotée d'une délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs qui va pouvoir mieux préserver la protection sociale et les conditions d'exercice des photographes.

Je réaffirme une fois encore mon profond attachement, et celui du ministère de la Culture à la photographie et je garantis non seulement le maintien des moyens humains et financiers dédiés à ce secteur, mais surtout que les voix qui portent l'intérêt des photographes et des acteurs de la discipline seront toujours entendues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Secrétaire général, mes salutations distinguées.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Emmanuel POUPARD
Premier Secrétaire général
SNJ - Syndicat national des journalistes
33, rue du Louvre
75002 PARIS